Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung der Schweizerischen Hochschuldozierenden = Association Suisse des Enseignant-e-s d'Université

Herausgeber: Vereinigung der Schweizerischen Hochschuldozierenden

Band: 35 (2009)

Heft: 1

Artikel: La CUSO et la formation doctorale en réseau dans les universités romandes

Autor: Billotte, Denis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-893952

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La CUSO et la formation doctorale en réseau dans les universités romandes

Denis Billotte*

I. Les origines

Dans les universités romandes, le développement de la formation doctorale et celui des réseaux interuniversitaires sont intimement liés depuis plus de quarante ans. C'est en 1964 en effet que les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud s'unissent pour créer un enseignement de 3e cycle en physique partagé entre leurs universités. Cinq ans plus tard, la première Loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) entre en vigueur, et des organes nationaux de coordination sont créés, parmi lesquels la Conférence universitaire suisse (CUS). Précédant cette dernière de quelques mois, la Conférence universitaire romande (CUR) voit le jour à l'initiative des départements de l'Instruction publique des cantons concernés. La même année, en 1969 donc, la CUR met sur pied les enseignements de 3e cycle en mathématiques, en chimie et en lettres, sur le modèle de la physique. Le mouvement est dès lors officiellement lancé : dans les années qui suivent, d'autres disciplines utilisent le cadre réglementaire mis en place pour offrir à leur tour des cours et séminaires communs aux doctorant-e-s romand-e-s. L'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) participe à ce développement dès l'origine, dans les disciplines scientifiques. Le canton et l'Université de Berne deviennent rapidement partenaires, et entrent officiellement à la CUR en 1980. En 1993 un partenariat est même noué avec l'Université de Bâle.

En 1994, la CUR devient la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO), en référence à un espace académique fondé sur la proximité et les projets communs, mais pas exclusivement sur la langue. De nouveaux projets prennent naissance, et aboutissent en 1996 à la création de «diplômes de spécialisation postgrade». Les nouveaux programmes visaient d'une part à faciliter la transition entre la licence et le doctorat, d'autre part à offrir des formations plus spécialisées ouvrant des perspectives professionnelles avancées. Rebaptisés DEA et DESS en 2001, ces diplômes se transforment ensuite en MAS[1] pour se conformer au système de Bologne. Ils n'ont plus dès lors de relation avec le doctorat, mais peuvent, dans certains cas, constituer une alternative pour des titulaires d'un master souhaitant acquérir un profil particulier.

L'ambition d'origine de la CUR était de constituer l'une des conférences régionales prévues par la LAU de 1968, qui devaient compléter et consolider le travail effectué par la CUS. Mais l'originalité des organes romands de coordination est d'avoir d'emblée occupé un terrain encore vierge, celui des études doctorales, et d'y avoir mené une action très concrète. Le caractère opérationnel de l'institution la démarque fortement des organes uniquement dévolus à la coordination stratégique. Un important effort financier est consenti pour permettre aux enseignant-e-s directement concerné-e-s de créer, selon les modèles choisis par chaque discipline, des activités destinées aux doctorant-e-s. Même si, dans les premières années, les autorités politiques exercent un contrôle très rapproché des opérations, en particulier du point de vue comptable, l'initiative des enseignements, tant du point de vue du contenu que de la forme, vient entièrement de la base. L'intégration des différentes disciplines, couvrant finalement la majeure partie des domaines universitaires, s'est ainsi faite de manière très pragmatique, sans plan préconçu, en fonction des opportunités et de la demande des différentes branches. Les commissions scientifiques qui pilotent le 3e cycle dans chaque discipline ont la plus grande latitude pour définir la matière, pour choisir les invités, pour décider du lieu, des dates, des formats, et ce sont elles qui arbitrent entre les propositions émanant des professeur-e-s. Le système est donc à la fois volontariste, avec, au départ, un soutien prononcé et impliqué des autorités politiques de tutelle, et fondé sur l'initiative

*Denis Billotte a fait des études de lettres à l'Université de Lausanne, couronnées par un doctorat en littérature française du Moyen Âge. Après une dizaine d'années de recherche et d'enseignement (assistant, puis maître-assistant) dans cette discipline, il devient en 1997 secrétaire général adjoint de la CUSO, en charge du développement des 3es cycles et des diplômes postgrades. Depuis 2002, il est secrétaire général de la CUSO.

« bottom-up » : les professeurs sont encouragés à s'organiser eux-mêmes pour proposer des enseignements et construire une offre.

II. Les principes actuels des troisièmes cycles

Les conventions successives qui ont réglé les activités de troisième cycle communes aux universités romandes leur ont assigné un objectif clair : «consolider et approfondir les connaissances acquises au 1er et au 2e cycles, présenter les nouveaux développements de la science et préparer à la recherche» (*Convention générale de troisième cycle* du 12 février 1998, art. 1).

Les programmes, correspondant à des disciplines établies dans la recherche, sont élaborés par des commissions scientifiques composées de professeur-e-s représentant les universités partenaires. La Commission de coordination et de gestion (CCG) de la CUSO, regroupant des représentant-e-s des rectorats et des instituts associés, examine les demandes annuelles de budget, contrôle la gestion, et régule si nécessaire l'orientation pédagogique des activités. Aucune prescription générale ne règle cependant la forme des enseignements, leur durée ou leur fréquence, pas plus que les choix scientifiques. Les formats sont le plus souvent compacts, allant d'une heure à une semaine, mais peuvent atteindre dans quelques cas des dimensions plus importantes (cours hebdomadaire avec exercices durant un semestre, terrain de deux semaines, ...).

Donnant une priorité claire aux doctorant-e-s, ces activités s'adressent néanmoins à un public assez large : «L'enseignement de 3e cycle est destiné en priorité aux candidat-e-s au doctorat ou à un diplôme postgrade, aux membres du corps enseignant et aux chercheurs et chercheuses des hautes écoles signataires. Il peut être ouvert, sur décision de la commission scientifique compétente, à d'autres personnes titulaires d'un grade universitaire et, à titre exceptionnel, à des candidat-e-s à la licence» (*Id.*, art. 3). La CUSO insiste de plus en plus pour que l'attention portée aux besoins des doctorant-e-s soit prépondérante. Toutes les activités financées doivent leur apporter une valeur ajoutée certaine. On veille également à ce que le caractère interuniversitaire soit systématiquement présent : il ne s'agit pas de distribuer des parts de ressources, mais de faire en commun le meilleur usage de ressources partagées.

La fréquentation des cours, séminaires et autres workshops est totalement libre, et ne donne pas lieu à une certification (diplôme); selon les besoins des participants, des formes diverses de validation peuvent toutefois être mises en place, en vue de la délivrance d'une attestation.

Le budget des activités permet l'invitation de conférenciers de haut niveau international, par la prise en charge des frais de déplacement et de séjour, ainsi qu'une rémunération raisonnable. Les frais de déplacement, de repas, et si nécessaire de séjour, des participant-e-s sont également pris partiellement en charge.

On peut ainsi décrire les programmes de 3e cycle comme des cours et séminaires de recherche, visant la formation continue des chercheurs et chercheuses, principalement des doctorant-e-s, en offrant une grande souplesse d'organisation : les enseignants peuvent facilement proposer et mettre sur pied de nouvelles activités, sans la contrainte d'un programme strict à assurer, et avec beaucoup de liberté dans les modalités. Les différentes activités sont peu liées entre elles, et les procédures d'inscription peu formalisées. La convivialité permise par la prise en charge de frais de séjour et de repas est également très appréciée par les organisateurs comme par les participant-e-s. Les activités offertes recouvrent une grande diversité de pratiques et assument une pluralité de fonctions, dont les principales sont les suivantes :

A. Par rapport aux doctorant-e-s

1. Formation scientifique des doctorants : contenus (~80%), techniques et méthodes de recherche (~20%). Cette (double) fonction peut être considérée d'un point de vue général (connaissances et méthodes «de base», utiles à tout-e doctorant-e de la discipline) ou plus pointu (s'adressant à des spécialistes à l'intérieur de la discipline).
2. Sensibilisation scientifique (ouverture sur des sujets hors thèse).
3. Réseautage interne (avec les doctorant-e-s de Suisse romande) et externe (avec des chercheurs et de potentiels futurs collègues ou employeurs, experts du monde entier).
4. Aguerrissement, entraînement (présentation de travaux personnels).
5. Valorisation des travaux (publication, dans des cas bien circonscrits le justifiant).
6. Plaisir, «récompense» (par le fait d'être reconnu comme «ayant droit» à une prise en charge des frais – déplacement,

repas, hôtel – dans l'exercice de son «métier»).

B. Par rapport aux enseignant-e-s

1. Prise en charge commune d'une partie de la formation doctorale.
2. Perfectionnement scientifique, formation continue (ressources pour inviter des experts).
3. Réseautage interne (collaboration, renforcement des liens collégiaux en Suisse romande) et externe (jeu d'obligation avec experts et collègues du monde entier).
4. Valorisation des travaux (publication, dans des cas bien circonscrits le justifiant).
5. Stimulation pour explorer des domaines scientifiques hors de la contrainte des programmes (fonction de «plaisir» pour les enseignant-e-s).

C. Autres

Contact avec la Cité (formation continue pour professionnel-le-s, enseignant-e-s secondaires, ...).

III. La création des programmes doctoraux[2]

Dès les années 1990, la volonté se fait sentir en Suisse de développer des programmes spécifiques pour encadrer le doctorat, souvent avec l'idée de former des cohortes relativement homogènes de docteurs dans un domaine particulier. Différents modèles internationaux (USA, Allemagne, France, ...) sont examinés avec intérêt. Des expériences sont menées entre autres par le Fonds national, par exemple dans le cadre du PNR «Demain la Suisse», mais sans suites directes. En Suisse romande, les Universités de Genève et de Lausanne, bientôt rejointes par celle de Neuchâtel, lancent un premier appel d'offres pour des projets expérimentaux. La CUSO suit avec intérêt ces travaux, dont elle perçoit les synergies possibles avec les troisièmes cycles. Dès 2002, elle accorde quelques financements pour encourager le caractère interuniversitaire des expérimentations.

Dans le même temps, la réflexion sur la formation doctorale prend une importance grandissante au niveau international. Aux États-Unis, le Council of Graduate Schools (CGS) multiplie les études, tandis qu'en Europe l'Association européenne de l'Université (European University Association, EUA) insiste pour l'inscription du doctorat dans l'agenda de la réforme de Bologne. L'EUA organise régulièrement de grandes conférences qui permettent l'échange des positions, des expériences et des meilleures pratiques entre universités du continent. Dès 2003, le communiqué de la conférence ministérielle de Berlin désigne explicitement le doctorat comme le troisième niveau du processus de Bologne. À un niveau plus global, l'UNESCO organise également la réflexion sur la formation à et par la recherche, avec par exemple la publication en 2004 d'un important rapport sur les études doctorales en Europe et aux États-Unis[3]. La CUSO suit ces travaux de très près, et s'assure particulièrement de la cohérence de ses positions avec celles de l'EUA.

Les membres de la CUSO se convainquent bientôt que la formation des doctorant-e-s doit évoluer vers des offres plus structurées, et qu'elle doit couvrir des aspects très divers : scientifiques bien entendu, mais aussi méthodologiques, réflexifs, communicationnels, relationnels, et s'ouvrir à d'autres perspectives que la seule carrière académique. Pour autant, il est hors de question de faire du doctorat une sorte de «super master», et toute idée de scolarisation de la thèse est fermement écartée. L'expérience plus que positive acquise avec les troisièmes cycles n'est en aucun cas reniée; au contraire, il convient de la valoriser en s'appuyant sur elle pour la construction de programmes adaptés à des exigences à la fois plus ciblées (recentrage sur le doctorat) et plus étendues (suivi des personnes, types d'activités).

Cette réflexion conduit à l'élaboration d'une série de principes généraux sur lesquels s'accordent les membres de la CUSO, dont voici les plus marquants :

- La participation à un programme doctoral n'est en général pas obligatoire pour les doctorant-e-s.
- Un programme doctoral fait une large part à l'échange, à tous les niveaux d'expérience (doctorant-e-s, chercheurs/chercheuses avancé-e-s et enseignant-e-s). Il vise par là à améliorer la socialisation des doctorant-e-s et leur insertion dans des réseaux scientifiques.
- Un programme doctoral poursuit des objectifs de formation d'une part (connaissances et méthodes, confrontation des idées et échanges scientifiques, critique constructive), de socialisation d'autre part

(placer le projet scientifique dans un espace collectif, s'approprier les valeurs et normes de la communauté scientifique, consolider l'identité professionnelle et le sentiment d'appartenance à un courant scientifique, développer les aptitudes de communication).

- Un programme doctoral doit proposer une offre structurée de cours, séminaires, rencontres, organisée sur trois axes :
  - l'approfondissement de connaissances scientifiques;
  - le perfectionnement méthodologique;
  - l'acquisition ou le renforcement de compétences transverses : écriture, langues, communication, gestion de projet, ...
- Un programme doctoral doit fournir des occasions de rencontre avec d'autres chercheuses et chercheurs et avec des expert-e-s suisses et étrangers, et encourager une expérience active de communication scientifique : présentation régulière par les doctorant-e-s de leurs travaux devant leurs pairs et devant des expert-e-s, participation à des colloques et congrès scientifiques.
- La participation à un programme doctoral ne débouche pas en tant que telle sur un diplôme. Il est cependant recommandé de prévoir une attestation pour les doctorant-e-s ayant suivi régulièrement le programme.

En 2005, à la suite d'un premier appel d'offres, la CUSO décide de soutenir financièrement, pendant 3 ans, 15 nouveaux programmes doctoraux. Une très grande liberté est laissée quant aux modèles d'organisation : il importe en effet que les disciplines s'approprient l'idée même de proposer une formation doctorale en commun, structurée et aux préoccupations élargies. Ces objectifs à long terme sont clairement plus importants qu'une harmonisation des modalités. De plus, l'expérience des troisièmes cycles a montré combien la pertinence de tel ou tel mode d'enseignement ou d'un type particulier de contenu pouvait dépendre de la discipline, de son épistémologie aussi bien que de ses traditions. Il est alors crucial d'en tenir compte pour mettre les doctorant-e-s en position de devenir de réels «professionnels de leur discipline».

Cette première expérience «grandeur nature» est financée conjointement par les universités et par le fonds de réserve de la CUSO, avec également un apport «en nature» de certaines commissions de troisième cycle, dont les activités sont offertes aux participants des programmes doctoraux. Le budget total atteint 2.8 Mio CHF pour trois ans. Une évaluation des programmes financés est menée au printemps 2008. Elle comporte un rapport d'auto-évaluation, sur la base d'un canevas prescrit et détaillé, une enquête auprès des doctorant-e-s et une enquête auprès des enseignant-e-s. Cette évaluation a permis de vérifier que les programmes répondaient globalement à une attente des doctorant-e-s et donnaient généralement satisfaction. Des progrès restent cependant à faire dans certains domaines : contacts avec l'étranger, prise en compte des futures carrières possibles, aspects techniques (communication, écriture, par exemple), notamment.

L'observation des résultats, mais aussi de l'évolution du paysage suisse et international durant la même période (avec en particulier la création des Pro*Doc du FNS, puis des ProDoc FNS/CRUS, et les travaux menés dans le cadre de l'EUA), permet de consolider une position propre de la CUSO, articulée sur les points suivants :

- Le doctorat comme diplôme dépend de la réalisation d'une recherche novatrice et autonome, sous supervision, et de sa présentation sous forme d'une thèse.
- En conséquence, la participation à un programme doctoral n'est pas une obligation générale pour les doctorant-e-s; il importe d'éviter toute scolarisation excessive.
- Il est cependant de la responsabilité des universités d'offrir les conditions appropriées à la réalisation de la thèse dans un délai raisonnable, et de permettre aux jeunes chercheurs de se préparer activement à la poursuite de leur carrière, académique ou, le plus souvent, hors de l'université.
- À terme, les universités de la CUSO devraient offrir ensemble des programmes appropriés pour tou-te-s les doctorant-e-s; ces programmes correspondront à des domaines disciplinaires relativement larges, de façon à permettre une bonne couverture des besoins.

- Il n'y a pas de sélection particulière pour participer à un programme doctoral; dans le domaine correspondant le mieux à sa thèse, chaque doctorant-e régulièrement inscrit-e dans une université CUSO peut participer au programme, s'il existe.
- Les programmes doctoraux n'ont pas pour fonction de se substituer à l'encadrement direct par le directeur ou la directrice de thèse, mais d'apporter un complément de formation et un soutien dans la réalisation du projet de thèse; ils constituent des lieux d'accueil, de regroupement, d'aguerrissement pour les jeunes chercheurs.
- Les programmes de la CUSO se distinguent donc de ceux de la CRUS et du FNS par leur périmètre large et par leur ouverture de principe à tou-te-s les doctorant-e-s concernés. De plus, seuls la CRUS et le FNS financent des bourses. Les deux systèmes ne sont cependant pas exclusifs l'un de l'autre et doivent être vus comme complémentaires.

Sur cette base, la CUSO confirme en 2008 sa volonté de soutenir l'institutionnalisation de programmes doctoraux communs et permanents, en vue de mettre progressivement en place une offre collective dans l'espace romand, destinée à l'ensemble des doctorant-e-s des établissements de la CUSO.

IV. Situation actuelle et développement prévu

Selon les données de l'OFS, les quatre universités de la CUSO (Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, membres signataires de la convention, hors partenaires contractuels) comptent ensemble environ 5000 doctorant-e-s. Les activités offertes en 2008 par la CUSO, que ce soit cours et séminaires de recherche (3es cycles) ou programmes doctoraux, s'adressent potentiellement à 80% de ces doctorant-e-s (ne sont pas concerné-e-s, en particulier, les 450 doctorant-e-s en médecine, presque 10% du total). Il y a donc déjà une forme de couverture très large, et surtout une base d'organisation dans presque toutes les disciplines. Cela ne signifie en aucun cas que cette offre soit suffisante, ni toujours appropriée, mais simplement que le réseau est susceptible de «toucher», d'une manière ou d'une autre, la plus grande partie du public cible.

Les programmes doctoraux lancés sur la période 2005-2008, dont un bon nombre prenaient d'ores et déjà la place d'anciennes structures de 3e cycle, concernaient un public potentiel d'environ 25% du total. Certains programmes avaient cependant un périmètre un peu restreint, alors que d'autres rassemblent très largement autour d'une discipline bien établie. Le développement décidé par la CUSO à partir de 2009 s'articule ainsi :

1. Institutionnalisation de certains des programmes doctoraux CUSO 2005-2008 sur la base de l'évaluation et de leur adéquation aux objectifs généraux. On entend par là le financement durable du programme et son inscription comme activité commune permanente des membres de la CUSO, sous réserve d'évaluations périodiques (3 ans) et de gestion contrôlée.
2. Dans les disciplines disposant d'un troisième cycle et d'un programme doctoral, fusion au sein d'une seule organisation de type programme doctoral. Dans certains cas, création de «fédérations» de programmes doctoraux.
3. Encouragement des troisièmes cycles à se transformer en programmes doctoraux, à court ou moyen terme (2011 au plus tard).
4. Création de nouveaux programmes doctoraux dans les champs disciplinaires non couverts.

Toutes les activités des programmes ainsi constitués doivent être destinées aux doctorant-e-s et couvrir les aspects scientifiques, méthodologiques, transversaux et de socialisation; elles peuvent aussi, dans une certaine mesure, être ouvertes aux autres chercheurs. Les qualités reconnues des anciens troisièmes cycles, en particulier pour la constitution de communautés romandes de chercheurs, pourraient ainsi y être maintenues.

Les critères retenus pour l'institutionnalisation d'un programme sont d'une part extrinsèques, relatifs à la stratégie académique des membres de la CUSO (quels sont les besoins et les intérêts communs), d'autre part intrinsèques, liés aux caractéristiques de chaque programme. Les premiers sont jugés sur la base d'une analyse du paysage d'ensemble, de la politique des établissements membres, des ressources humaines, matérielles et financières à disposition; les seconds relèvent de l'examen qualitatif du projet initial, puis des résultats de l'évaluation périodique:

A) Besoins et intérêt commun

- Bonne couverture du champ (nombre de doctorant-e-s + limites disciplinaires) : le nombre de doctorant-e-s concerné-e-s devrait en principe se situer entre 35 et 150. Orientation plutôt disciplinaire, ou par domaine académique reconnu. En effet, les champs thématiques intéressants sont susceptibles de changer rapidement, et sont peu compatibles avec une organisation durable. De plus, une organisation relativement proche des disciplines permet une appropriation facile par les doctorant-e-s comme par les enseignant-e-s et favorise l'appui sur les structures existantes (facultés, instituts). Enfin, cette orientation permet de marquer la différence et la complémentarité avec d'autres instruments d'encouragement, tel ProDoc. Les programmes retenus doivent pouvoir être bien acceptés, en particulier quant à leur périmètre, par les enseignant-e-s concernés. Une juste délimitation du périmètre doit être reconnue aussi bien depuis l'«intérieur» du domaine que hors de celui-ci. Le recouvrement éventuel entre deux programmes ne devrait en principe pas concerner plus de 10% des doctorants des deux domaines.
- Coopération forte des universités (et instituts) membres de la CUSO. Un programme durable doit être soutenu sans réserve par les universités membres dont des doctorant-e-s sont actifs dans le domaine considéré. Il doit être compris et accepté également que la CUSO ne soutiendra pas plus d'un programme par domaine. Cela n'interdisant nullement la coexistence avec des programmes éventuellement organisés localement, ou avec d'autres partenaires, ou encore des ProDoc.
- Consolidation par rapport au 3e cycle. Il convient d'éviter la dispersion des instruments de financement de la CUSO. Un programme retenu doit intégrer immédiatement ou à court terme une éventuelle commission de troisième cycle existant dans le même domaine.

B) Qualité propre du programme

- Projet clair, intentions et modèle pédagogique explicites.
- Adéquation avec les principes généraux CUSO.
- Conception générale, conscience du contexte global.
- Équilibre des trois axes de formation : contenu scientifique; apprentissage méthodologique; socialisation, métier de chercheur, devenir professionnel.
- Régularité, structure des activités et du programme.
- Encouragement à une participation active des doctorants.
- Suivi des participants.
- Faisabilité pour les doctorants (horaires, charge, soutien directeur, ...)
- Degré de satisfaction des participants.
- Répartition des participants entre universités CUSO.
- Communauté, choix communs, regroupement au niveau de professeurs.
- Organisation durable et répartie (ne reposant pas sur des individus isolés).
- Capacité d'évolution («autocritique», engagement du comité scientifique, ...)

Le développement de programmes doctoraux va de pair avec une transformation progressive des troisièmes cycles. En effet, les fonctions les plus importantes des troisièmes cycles (voir partie II ci-dessus) peuvent aisément être réalisées dans des programmes doctoraux tels que les conçoit la CUSO. Toutefois, les programmes doctoraux sont à la fois plus focalisés sur les besoins des doctorants, et plus diversifiés dans les types d'activités offertes. De plus, les ressources n'étant pas infinies, et le public étant essentiellement le même, il n'y aurait pas de sens à conserver deux instruments de financement parallèles.

Dans les disciplines où coexistent encore une organisation de troisième cycle et un programme doctoral, l'ensemble des activités sera donc regroupé dans le programme doctoral. Dans les autres disciplines représentées dans les troisièmes cycles, la transformation vers des programmes doctoraux devra être réalisée à court ou moyen terme. Les programmes nouveaux ainsi développés devraient recevoir un agrément et un financement pour une période probatoire de 2-3 ans, suivie d'une évaluation et, le cas échéant, d'une institutionnalisation.

Au-delà de la dimension scientifique, les programmes doctoraux visent également à renforcer la socialisation et le développement de compétences génériques des doctorant-e-s afin de favoriser leur intégration dans le monde professionnel. La carrière professionnelle des futur-e-s docteur-e-s, qui se déroulera principalement hors des milieux académiques, devient de ce fait une préoccupation majeure à laquelle les programmes doctoraux se doivent de répondre.

Les évaluations des programmes doctoraux soutenus par la CUSO, de même que les témoignages directs des responsables de ces programmes, ont montré que la mise sur pied d'activités destinées à répondre à ces besoins est difficile pour des spécialistes de disciplines scientifiques. Par ailleurs, de par leur nature, les compétences génériques ne sont pas spécifiques à une discipline particulière, mais bel et bien transversales à plusieurs voire à toutes les disciplines.

Pour des raisons d'efficacité pédagogique autant qu'économique, la CUSO va donc mettre en place une organisation transversale et mutualisée d'activités favorisant le développement de compétences génériques. Cela prendra la forme d'un programme transversal de développement de compétences génériques, dont les activités seront mises à disposition des différents programmes. Ces activités proviendront en partie de l'initiative des programmes eux-mêmes (mutualisation), et en partie de développements propres. L'ensemble sera piloté par un comité scientifique comportant des responsables de programmes, des professionnels de chaque université et des doctorants.

Annexe : programmes sous l'égide de la CUSO

Programmes installés au 1er janvier 2009

- Écologie et biologie évolutive;
- Géographie;
- Science politique;
- Sciences de l'Antiquité;
- Sciences de l'éducation;
- Sciences des minéraux;
- Sciences du langage;
- Sciences pharmaceutiques;
- Sociologie.

Programmes en phase expérimentale

- Anglais;
- Mathématiques;
- Philosophie;
- Théologie.

Programmes en préparation

- Ethnologie;
- Biologie (Microbiologie, Génétique et génomique, Biologie moléculaire des plantes, Sciences cellulaires et biomédicales);
- Sciences de la Terre (Sédimentologie et processus de surface);
- Statistique;
- Psychologie.

Programmes de 3e cycle actifs indépendamment en 2009

- Statistique;
- Recherche opérationnelle;
- Informatique;
- Physique;
- Chimie;
- Sciences biologiques;
- Sciences de la Terre;
- Lettres (Français, Allemand, Italien, Espagnol, Langues slaves, Langues orientales, Histoire, Histoire de l'art);
- Droit;
- Économie;
- Psychologie;
- Aménagement du territoire.

---

[1] Respectivement Diplôme d'Études Approfondies, Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées, Master of Advanced Studies.

[2] Au départ, on a utilisé le terme d'«école doctorale». Mais il est apparu assez rapidement qu'il ne correspondait pas bien aux préoccupations de la CUSO. D'une part les rectorats rejettent explicitement l'idée d'une scolarisation du doctorat, d'autre part, l'analogie avec les «graduate schools» est trompeuse. Dans les universités nord-américaines, la «graduate school» est une unité organisationnelle de l'institution, avec à sa tête un doyen («Dean of graduate studies»), qui prend en charge non seulement l'organisation de cours, mais aussi l'inscription académique, et gère le cursus des candidat-e-s aux diplômes (master aussi bien que doctorat, le plus souvent). Certaines universités suisses ont du reste créé, précisément sous le nom d'«école doctorale», des structures similaires. C'est le cas de l'EPFL ou de la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne. Pour se démarquer aussi bien de cet usage institutionnel que d'une éventuelle tendance à la scolarisation, la CUSO a préféré retenir le terme de programme doctoral. Pour des raisons similaires, c'est aussi ce terme qui a eu la préférence du FNS et de la CRUS.

[3] Jan SADLAK (ed.), *Doctoral Studies and Qualifications in Europe and the United States: Status and Prospects*, Bucarest : UNESCO-CEPES, 2004.